

4967



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Le Préfet**

Nice, le

**10 NOV. 2021**

**Lettre recommandée avec AR**

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017, modifié le 11 mai 2018 et prorogé le 23 septembre 2020, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de Grasse. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études BRL Ingénierie.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions d'association et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2017. Le 18 mai 2021, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de Grasse.

Monsieur Charles Ange Ginésy,  
Président du Conseil Départemental  
des Alpes-Maritimes  
Hôtel du Département  
06003 Nice

**Maurice LESECQ**  
Commissaire Enquêteur

Conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement, j'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois suivant la réception de la présente lettre, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Préfet des Alpes-Maritimes  
CAB 4352  
  
Bernard GONZALEZ

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance

Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

11

En provenance de :

~~CD 06  
BP. 3007 - CADAM  
06201 - Nice Cedex 3.~~

SRPS V23 - PTC 30A - 20176940101 - 0120



LA POSTE  
Numéro de TAR

**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
**AR 2C 156 250 8807 4**



SDRS-PRNTLL-4967 Renvoyer à



FRAB



Présenté / Avisé le :

Distribué le :

**ARRIVE LE**

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

**15 NOV. 2021**

CNI / permis de conduire

Autre :

**DEPARTEMENT 06**

**DTNRU SECTION COURRIER**

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi n° 2007-757 du 11 octobre 2007 relative à l'accès des citoyens à l'administration publique.

LA POSTE AGREMENT N° C606

**COURRIER ARRIVÉ**

**09 DEC. 2021**

**D.D.T.M. 06**

**Service Déplacements Risques Sécurité**

Services de l'État dans les Alpes-Maritimes  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Déplacements Risques Sécurité  
CADAM - 147 bd du Mercantour  
06286 NICE CEDEX 2

**Maurice LESECQ**  
Commissaire Enquêteur